

INFIRMIER DE SANTÉ AU TRAVAIL (H/F)



Pantin (93)



CDI



Dès que possible

AMET Santé au Travail est un service de prévention santé au travail interentreprises : + de 10 000 entreprises, + de 154 000 Salariés suivis, 19 centres, 34 médecins du travail, 22 infirmiers santé au travail, 22 préventeurs



Ce que nous recherchons

Formation : DIUST ou licence

Expérience professionnelle en Santé au Travail exigée de 7 à 10 ans

Capacité à travailler en autonomie, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, sous l'autorité du Médecin du travail du périmètre

Capacité à prendre des initiatives, faire preuve de dynamisme, d'enthousiasme, d'écoute et d'adaptabilité



Votre future équipe

Vous intégrez le service du Pôle médical sous l'autorité du Médecin du travail du périmètre dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire



Vos avantages

- RTT
- 13^{ème} mois
- Mutuelle
- Œuvres sociales du CSE
- Primes de participation



Vos missions & enjeux

L'infirmier(e) en santé au travail effectue dans le cadre de ses missions déléguées par le médecin du travail ou de son rôle propre :

- Des actions de prévention, de dépistage et d'éducation auprès des salariés et des entreprises.
- De la traçabilité des expositions professionnelles
- Réaliser les visites d'information et de prévention (Initiales et périodiques) et les visites intermédiaires des salariés en SIR
- Réaliser le curriculum laboris (traçabilité des expositions)
- Ecouter et apporter une aide et un soutien psychologique

Selon les objectifs définis par l'Equipe en corrélation avec les axes de prévention définis dans le projet de service

- Visite des lieux de travail
- Connaissance des postes de travail
- Rédaction de la fiche d'entreprise
- Etudes de poste et des conditions de travail

Rédaction d'un rapport écrit et validation par le médecin avant diffusion.

- Participation aux réunions de CSSCT
- Sensibilisation sur les thématiques de santé et d'hygiène
- Suivi des préconisations du médecin du travail Participer au débriefing périodique

Vaccination : réalisation sur ordonnance du médecin des vaccinations recommandées ou obligatoires conformément au protocole de vaccination.

Reporting – Traçabilité

- Chaque intervention fait l'objet d'un échange avec le médecin afin d'assurer la transmission et le suivi
- Elaboration du rapport annuel infirmier
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du médecin
- Suivre les indicateurs d'activité définis par l'équipe locale de santé travail

La veille sanitaire et épidémiologique : participer aux différentes enquêtes permettant d'assurer la veille sanitaire

Peut se voir confier d'autres missions à la demande du médecin du Travail

Vous êtes intéressé ? Déposez votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) au pôle RH : rh@amet.org